

Date de la convocation : 19 juin 2015

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT CINQ JUIN DEUX MIL QUINZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET – Tony GUERY – Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – Pascal ORGEREAU - Blandine FROGER – Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Michel LEBRETON – Emmanuelle LEGRAS -

ÉTAIENT EXCUSES : Pascale YVIN - David JACQUET

Secrétaire de Séance : Michel LEBRETON

✓ **Médiathèque - multimédia**

Le conseil municipal, à 18 voix pour et une abstention

- ADOPTE les termes de la Charte du Multimédia en Vallée Loire-Authion qui prévoit les conditions d'utilisation du site multimédia animé par l'AIDAL et les heures d'ouverture du service (heures d'ouverture de la médiathèque).
- ADOPTE le règlement intérieur de la médiathèque (affiché sur le site)
- ADOPTE la convention de partenariat avec Lireloire qui définit entre autre les liens entre la commune et LireLoire en matière de fonctionnement de la médiathèque.

✓ **Mise en location du Barnum au Port St Maur**

Vu l'installation permanente du barnum (12 m x 6 m) pendant la période touristique (mi-juin – mi septembre) sur le terrain attenant au terrain de camping au Port St Maur

Vu les sollicitations

Considérant qu'il peut être bienveillant de rendre cet abri accessible pour les rassemblements familiaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- DE METTRE à disposition des particuliers ou des associations le barnum installé en permanence sur le terrain communal du Port St Maur, pour la période allant du 15 Juin au 15 Septembre
- de fixer le tarif de location à 50 € la journée pour les particuliers – sans branchement électrique -
- de définir les modalités d'utilisation au sein d'un règlement

✓ **Travaux école maternelle Pierre Perret**

Les travaux d'isolation thermique de l'école maternelle Pierre Perret sont retardés par manque de candidatures d'entreprises et d'artisans. Un nouvel appel à candidature est lancé pour espérer entreprendre les travaux par tranche à partir d'octobre prochain pendant les petites vacances scolaires.

Côté financier, un appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » a été déposé par le biais du PNR. Le dossier est soumis à étude et pourrait prétendre à une subvention de 45 524 €.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- de solliciter une subvention de 45 524 € auprès du Ministère de l'écologie dans le cadre du programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Le marché de maîtrise d'œuvre quant à lui fait l'objet d'une demande de majoration de 1 837,50 € notamment due au travail supplémentaire nécessité pour le montage du dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

✓ **Modalités d'inscription au restaurant scolaire**

Véronique CHOTARD, Adjointe déléguée, propose de nouvelles modalités d'inscription au restaurant scolaire, dans le but d'optimiser les tâches administratives liées à l'inscription et de maîtriser au plus juste les commandes des repas.

La proposition est donc

- De supprimer les inscriptions ponctuelles
- De favoriser les inscriptions à l'année ou par trimestre
- D'appliquer des tarifs différenciés : 3,10 € pour une inscription annuelle ; 3,20 € pour une inscription au trimestre ; 5,00 € pour les non inscrits.
- D'exonérer les absences pour maladie, moyennant un justificatif médical ; et les absences liées au fonctionnement (fait de grève, sortie scolaire,..)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

CONDIDERANT qu'il est opportun de rationaliser le service du restaurant scolaire

DECIDENT, à l'unanimité,

- D'adopter le règlement du Restaurant scolaire tel que proposé ci-dessus et par conséquent d'imposer des inscriptions à l'année ou au trimestre
- De fixer les tarifs suivants :
 - o 3,10 € pour une inscription annuelle
 - o 3,20 € pour une inscription trimestrielle
 - o 5,00 € pour les repas pris sans inscription préalable

✓ **Garderie périscolaire – organisation 2015-2016**

Cathia BAILLIF-DELAIRE, Adjointe déléguée, soumet un projet de règlement de l'accueil périscolaire, concernant notamment les horaires liés au changement des horaires de classe pour la prochaine rentrée scolaire, et aux modalités de fréquentation de l'étude surveillée.

Après échanges, les membres du Conseil Municipal,

CONDIDERANT l'opportunité d'adapter le fonctionnement de l'accueil périscolaire en fonction des nouveaux horaires de classe de la prochaine rentrée

DECIDENT

- D'adopter le règlement de l'accueil périscolaire tel que proposé
- De fixer les horaires d'ouverture comme suit :
 - o 7 Heures 15 – 8 Heures 45 ; 16 Heures 15 – 18 Heures 30 les lundi – mardi – jeudi et vendredi
 - o Le mercredi : 7 Heures 15 – 8 Heures 45 le mercredi ;
 - o Le mercredi de 12 Heures à 12 Heures 30 (garderie gratuite pour ce créneau)

- De fixer les tarifs suivants :

	7 H 15- 7 H 30	Matin à partir de 7 h 30	Soir à partir de 16 H 15	Matin et soir à partir de 7 H 30 et de 16 H 15
QF < 336 €	0,44 €	1,22 €	1,63 €	2,43 €
337 < QF < 838 €	0,46 €	1,31 €	1,73 €	2,58 €
QF >= 838 €	0,48 €	1,38 €	1,84 €	2,73 €

- De fixer un régime de pénalités en cas de dépassement d'horaires à la fermeture du service :
 - o 1^{er} retard : un avertissement
 - o 2^{ème} retard : 3,05 € par famille
 - o 3^{ème} retard et suivants : 7,62 € par famille
- De fixer un tarif spécifique pour la garderie assurée au sein de l'école Ste Anne les Lundi – Mardi et Jeudi (suite à l'aménagement des rythmes scolaires) : de 15 Heures 40 à 16 Heures 30, à hauteur de 1 € par semaine et par enfant sur inscription.
- D'officialiser l'étude surveillée, pour répondre à la demande et aux besoins des enfants, en demandant aux parents d'y inscrire leur enfant – étude ouverte de 16 H 45 à 18 H. L'étude surveillée n'est pas un soutien scolaire mais un lieu où l'enfant peut faire ses devoirs dans un lieu calme.

✓ **Déclassement du chemin des ventes, rétrocession et réorganisation de la voirie**

Le Maire présente une demande de modification de tracé de voirie sollicitée par les établissements VILMORIN dans le cadre de leur projet d'aménagement extérieur et notamment la création d'un parking sur leur terrain situé à toute proximité de l'établissement. La modification du tracé permettrait ainsi d'intégrer ce nouvel aménagement à l'enceinte de l'établissement.

Les membres du Conseil Municipal

CONSIDERANT que le projet est opportun pour les établissements Vilmorin

DECIDENT à l'unanimité

- de répondre favorablement à la demande des établissements VILMORIN
- de déclasser la partie de voirie concernée - section YR (DP) pour 30 ares 27 ca ; YB (DP) 2 ares 69 ca
- de procéder à l'enquête publique nécessaire pour le déclassement de voirie
- de charger le Maire de désigner un commissaire enquêteur
- que tous les frais nécessaires à ces formalités seront à la charge des établissements Vilmorin, demandeurs.

✓ **Création d'un poste d'agent saisonnier pour le service espaces verts**

Considérant le besoin saisonnier lié à l'entretien des espaces verts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26 Heures/semaine, à compter du 27 Juin 2015, pour une durée de 6 mois, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie publique. Ce poste ne génèrera pas d'augmentation de la masse salariale, puisqu'il prendra le relais d'un poste CAE non renouvelé.

✓ **Indemnité d'astreinte pour le personnel communal**

Les membres du conseil Municipal

DECIDENT d'instituer un régime d'indemnité d'astreintes pour les nuits où il est nécessaire d'assurer une surveillance spécifique (notamment en période hivernale pour les opérations de sablage)

DECIDENT que le déclenchement de l'astreinte sera formulé par le Maire ou en cas d'absence par un adjoint délégué

✓ **Comités jeunesse et développement économique**

Le Conseil Municipal

PREND acte de la démission de Paul-Marie CACHEUX, au sein des comités jeunesse et développement économique

ACCEPTE pour son remplacement, la candidature de Pascal ORGEREAU au sein du Comité Jeunesse

ACCEPTE pour son remplacement la candidature de Michel LEBRETON au sein du Comité développement économique

ACCEPTE l'ouverture d'un poste complémentaire et en même temps la candidature de Véronique CHOTARD au sein du Comité Développement économique

Le Comité Jeunesse élit en son sein Karine LEROY responsable dudit comité.

✓ **Membres de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal

VU la demande du Préfet de Maine et Loire d'annuler les délibérations du 26 mars 2015 procédant à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres de la CCVLA, motivée par le fait que les élus doivent être membres titulaire de la commission d'appel d'offres de la Commune

DECIDE de procéder à la modification et d'élire

- Gérard BARTHELEMY membre titulaire de la CAO de la CCVLA
- Michel LEBRETON membre suppléant de la CAO de la CCVLA

Pour les marchés liés à la mutualisation de voirie et à la formation mutualisée du personnel.

✓ **Vente des dalles de la piscine**

Après avoir procédé à l'inventaire des besoins de la Commune, les dalles entourant le bassin de la piscine seront mises en vente au prix de 0,50 € la plaque.

Le Maire,

Jackie PASSET

